

PIERRE-FRANÇOIS LAVAL

Professeur de droit public, Université Lyon III – Jean Moulin

Adresse professionnelle :

Université Lyon III – Jean Moulin
6 Cours Albert Thomas, 69008 Lyon
Tél. : 04 78 78 78 78
Port. 06 15 59 08 11

NUMEN : 03S1200599WLG

pierre-francois.laval@univ-lyon3.fr
pierrefrancoislaval@yahoo.fr



Diplômes et titres universitaires : Agrégé de droit public (2014), docteur en droit de l'Université de Bordeaux (2011), titulaire du diplôme d'études approfondies en droit public (Bordeaux, 2004)

Compétences linguistiques : Anglais (niveau expérimenté, C1)

I. Activités pédagogiques

2021- : Professeur à l'Université Jean Moulin- Lyon III

- Cours magistral d'**Institutions et Relations internationales** en deuxième année de Licence de Droit (24 heures), de **Droit international public** en troisième année de Licence de Droit (30 heures), de **Droit des traités** en première année de Master Droit international public (30 heures)
- Séminaires de **Droit international de la sécurité** en première année de Master Sécurité intérieure (15 heures), de **Sources du droit international public** (6 heures), de **Droit des réfugiés** (9 heures), de **Droit diplomatique** (12 heures) et de **Droit du contentieux international approfondi** en deuxième année de Master Droit international, de **Droit des migrations** en deuxième année de Master Droit public fondamental (5 heures), d'**Espace de liberté, de sécurité, et de Justice** en Master Droit européen (10 heures)).

2014-2021 : Professeur à l'Université d'Orléans (incluant les sites d'Orléans, de Bourges et de Châteauroux)

2012-2014 : Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté (incluant les sites de Besançon et Belfort)

2004-2011 : Allocataire et ATV, Allocataire-moniteur puis A.T.E.R. en droit public à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

Enseignements dans d'autres établissements et à l'étranger

- Mars 2022 : droit international public, Université Ain Shams, Le Caire, Egypte (15 heures)
- Septembre – décembre 2021 : droit des étrangers, Université Paris II Panthéon-Assas, Master I Justice internationale et droits de l'homme (36 heures)
- 2021- : cours de protection internationale et européenne des droits de l'homme, Master II « Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, délocalisé au collège juridique franco-roumain (Bucarest, 24 heures annuelles)
- Printemps 2021 : séminaire de « contentieux européen », Master métiers de la Justice, Université de Savoie – Mont blanc (12 heures)
- Depuis 2020 : cours de « Droit diplomatique et consulaire », Master II Diplomatie et négociations stratégiques, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay (15 heures annuelles) ; séminaires de « Contentieux européen des droits de l'homme », Master II *Master II Droit international et européen des droits fondamentaux*, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay (10 heures annuelles)

- décembre 2019 : cours de Droit international public au Centre franco-biélorusse d'études européennes de Minsk, Biélorussie (« les sources du droit international public », « la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite », « le droit international des investissements » ; 15 heures annuelles)
- Mai 2019 : « Introduction au droit public français », licence franco-italienne de l'Université de Padoue (*Università degli Studi di Padova*, Italie ; 15 heures).
- Avril 2019 : « l'expérience française en matière de protection internationale des réfugiés », intervention auprès des étudiants du Master II Action et droit humanitaires, Faculté d'Aix-en Provence (3 heures)
- Depuis 2018 : cours de « Droit humanitaire, migrations, réfugiés », Master II « Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, délocalisé au collège juridique franco-roumain (Bucarest, 15 heures annuelles)
- Depuis 2018 : cours de « Droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire », Hautes études internationales et politiques, Paris (36 heures annuelles)
- 2018, Institut international des droits de l'homme, Fondation René Cassin (session de Dakar), cours sur le « droit international des réfugiés » (6 heures)
- Depuis 2017 : cours d'« *International legal relations* » au sein de la *Summer school* de l'Université Paris II Panthéon-Assas (10 heures annuelles)
- Depuis 2017 : séminaires sur des « Questions contemporaines de droit international », Institut d'études judiciaires de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Saclay (8 heures annuelles)
- 2017 : professeur-invité à l'Institut des Hautes études internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas ; cours consacré à « quelques aspects récents du droit du contentieux international » (10 heures)

II. *Activité scientifique (centrée sur la thématique de la justice internationale, en lien avec le projet Bourgeon 2023)*

L'étude du droit du contentieux international est véritablement celle par laquelle j'ai amorcé et poursuivi mon apprentissage du droit international. La **thèse de doctorat** que j'ai rédigée et soutenue en septembre 2011 à l'Université de Bordeaux, et qui sera à paraître aux éditions Pedone cette année 2022, avait pour objet *la compétence ratione temporis des juridictions internationales*. L'étude de cette condition et de son traitement par l'ensemble des juridictions internationales concernées (Cour permanente de Justice internationale et Cour internationale de Justice, organes de protection des droits de l'homme – Cours européenne et américaine des droits de l'homme, Comités onusiens –, juridictions pénales internationales, tribunaux administratifs des organisations internationales, arbitrage international relatif à l'investissement) a conduit à aborder de nombreuses problématiques du procès international, telles que la notion de différend, et son processus de formation, le droit d'action en justice, les rapports entre saisine et compétence, ou encore les aspects procéduraux de la mise en œuvre de la responsabilité internationale de l'Etat. Du point de vue du droit du contentieux international, la consultation et l'analyse de plus de 700 décisions de justice aura ainsi permis de révéler le regard que le juge international porte sur les limites fixées au cadre d'exercice de son pouvoir, et le rapport particulier qui tend à s'établir entre lui et les parties litigantes, une fois le procès engagé. Plus généralement, la compétence temporelle met en cause les rapports du droit et du temps, que l'on aborde le plus souvent sous la notion d'« intertemporalité », ou de « droit intertemporel », et qui dépassent le seul champ du procès, à l'image du problème de la validité temporelle des actes juridiques, notamment des traités internationaux, ou encore de l'épineuse question de la durée des faits illicites. Depuis l'année 2011 et la soutenance de cette thèse, ces mêmes questions n'ont pas cessé d'alimenter l'actualité jurisprudentielle. De nombreuses dénonciations de traités internationaux sont notamment intervenues, posant la question de la compétence *ratione temporis* des juges chargés d'appliquer ces instruments. La rédaction de l'ouvrage qui sera publié ces prochaines semaines aux éditions Pedone aura ainsi nécessité de remanier de nombreuses pages du texte initial en vue d'y intégrer ces décisions récentes, et d'éprouver les raisonnements et propositions élaborés en 2011.

L'analyse du droit du procès international a pu également se poursuivre ces dix dernières années avec l'étude de différents aspects de l'activité juridictionnelle internationale. Ce travail trouve sa quotidienneté dans la co-direction, avec la professeure Niki Aloupi, de la **chronique de jurisprudence internationale** de la *Revue générale de droit international public*, depuis l'année 2016. Grâce à une équipe d'une dizaine de contributeurs réguliers, nous livrons ainsi, quatre fois par an, explication des plus récents jugements internationaux, et particulièrement de ceux qui recèlent un véritable intérêt pour le droit du contentieux international. La direction de la chronique suppose de coordonner, compiler et harmoniser les différentes notes et chroniques qui embrassent tout type de contentieux (contentieux interétatique, contentieux arbitral des investissements, OMC, juridictions pénales internationales, tribunaux administratifs internationaux, etc...). En tant que rédacteur, j'ai pu moi-même commenter les arrêts et ordonnances de

la Cour internationale de Justice, ainsi que des décisions intervenues en matière de protection internationale des droits de l'homme (voir la liste détaillée des différentes chroniques écrites depuis 2017, en **Annexes**).

Différents articles et contributions ont été, par ailleurs, consacrés à l'étude du procès international, et portent aussi bien sur l'origine et le façonnement progressif des concepts aujourd'hui quotidiennement maniés par tribunaux et arbitres (« La recevabilité des réclamations internationales chez Witenberg », *Grandes Pages du droit international. La justice internationale*, vol. V, éd. Pedone, 2018, pp. 29-52 -**voir résumé, infra** ; « Le différend injusticiable dans la pratique de la Cour internationale de Justice », in P. Serrand, P. Szewo (dir.), *L'injusticiabilité : émergence d'une notion ? Etudes publiées en hommage au professeur Jacques Leroy*, Biblioteka Jagiellońska Kraków, 2018, pp. 269-279), les possibilités techniques d'adapter l'office du juge international aux attentes des justiciables (« L'affaire de la délimitation maritime Timor-Leste/Australie : première 'conciliation obligatoire' engagée sur le fondement de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer », *A.F.D.I.*, 2017, pp. 145-158) ou à leurs particularismes culturels, y compris religieux (« La Cour islamique internationale de Justice », in A.-L. Chaumette, N. Haupais (dir.), *Religion et droit international public*, éd. Pedone, 2019, pp. 233-250), que sur les différents facteurs qui affectent l'efficacité de la justice internationale contemporaine (voir notamment « Les limites constitutionnelles à l'exécution des décisions de la Cour de Strasbourg, à la lumière de la jurisprudence nationale comparée », *R.G.D.I.P.*, 2017-3, pp. 661-682 ; **voir résumé, infra** ; « Juridictions internationales » in V. Ndior (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, éd. Pedone, 2021). Un ouvrage est par ailleurs actuellement en préparation. Il porte sur *les limites de la justice internationale*. Initialement programmé pour la fin d'année 2020, il sera publié cette année 2022 aux éditions Pedone dans la collection des *Cours et travaux de l'Institut des hautes études internationales*. Les limites ici envisagées ne sont pas tant celles que le droit international et ses agents d'application assignent à la liberté des Etats, que celles grevant la crédibilité de la justice internationale, entendue comme sa capacité à convaincre et à s'imposer à la puissance étatique (voir *infra*, **Annexes**, « projet d'ouvrage »). Une réflexion parallèle, mais complémentaire, est également menée au sujet de l'indépendance des juges internationaux. A ce sujet, j'ai récemment accepté une invitation de l'Institut Max Planck à participer au projet d'écriture d'une nouvelle Encyclopédie sur le droit international procédural (« *Independence: International Adjudication* », in *Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law*, 100 000 signes, mars 2021), publié par l'Oxford University Press. L'intérêt que je porte au droit du procès international m'a également conduit à participer aux travaux de l'*International Law Association*. Je participe, depuis 2017, au groupe français en charge des questions procédurales internationales. Mes analyses ont, jusque-là, porté sur le contentieux arbitral interétatique.

Récemment, j'ai pu également participer au colloque organisé par l'Université Paris Ouest-Nanterre à l'occasion des 40 ans du CEDIN : *La Cour internationale de Justice à 75 ans* (19-20 novembre 2021), ma contribution ayant porté sur « Le mandat des juges de la Cour internationale de Justice (durée, réélection, limite d'âge, fonctions). Regard extérieur ». Enfin, le hasard des choses, mais aussi la richesse et la stabilité des liens universitaires, ont fait que des archives personnelles de la famille d'André Gros, juge français à la Cour internationale de Justice entre 1964 et 1984, m'ont été récemment remis par l'un de mes anciens professeurs de l'Université de Bordeaux. Relevant le plus souvent de correspondances privées – notamment échangées avec Suzanne Bastid, Sir Gerald Fitzmaurice ou encore Paul Reuter –, ces documents ne peuvent, en tant que tels, faire l'objet d'une publication universitaire mais doivent être mis en valeur et diffusés au vu de l'intérêt qu'ils représentent pour une meilleure connaissance de la Cour de La Haye et de son histoire. Je m'efforce actuellement de mettre en ordre ces nombreux documents, en vue de les adresser au Service interministériel des Archives de France. J'ai pu par ailleurs réaliser une communication, lors du colloque d'Orléans du 17 septembre 2021, sur « André Gros, juriconsulte du Ministère des affaires étrangères » (« *Law(s) and International relations : actors, institutions and comparative legislations* », Le Studium/POLEN, 17 septembre 2021), qui fera l'objet d'une prochaine publication (avril 2022) aux éditions Pedone.

III. Encadrement doctoral et scientifique

Neuf thèses sont actuellement réalisées sous ma direction, à l'Université Lyon III : **M. A. Bikis**, *L'arbitralisation de la Cour internationale de Justice* (thèse débutée depuis septembre 2016 ; M. Bikis, diplomate grec, exerce parallèlement des fonctions au Consulat du Caire) ; **I. Diallo**, *La politique juridique extérieure des Etats africains à l'égard de la Cour pénale internationale* (depuis septembre 2017) ; **S. Olivier**, *Les enjeux de l'asile face à la sécurité publique (droit international, européen, et comparé)* (depuis septembre 2019 ; thèse financée par un contrat doctoral) ; **C. Cornella**, *Le cyberspace et le jus in bello*, depuis le 1^{er} mars 2021 (thèse débutée en septembre 2016 sous la direction de M. David Cumin, MCF HDR en Science Politique, et actuellement financée par un contrat ATER) ; **R. Lemoing**, *Les normes grises du droit international public*, en co-direction avec Mme Kiara Neri (depuis juin 2021). **H. Peter**, *L'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique* (Université Lyon III – Jean Moulin, 1^{er} septembre 2021, thèse débutée en septembre 2019 sous la direction de la professeure Mireille Couston) ; **M. Bisztyga**, *Le droit à l'eau en droit international public et droits publics internes*, thèse débutée en septembre 2021, en co-direction avec le professeur Fabrice Hourquebie de l'Université

de Bordeaux (financement du Max Planck Institute de Luxembourg) ; **M. Riman Van**, *La complicité en droit international pénal* (depuis septembre 2021) ; **B. Minda**, *Les accords de partenariat économique de l'UE à l'épreuve des objectifs d'intégration régionale en Afrique centrale et de l'Ouest* (depuis septembre 2021).

IV. Diffusion et rayonnement

- *Expertise (organismes nationaux et internationaux)*

Juge-assesseur nommé par le **Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés**, auprès de la Cour nationale du droit d'asile depuis 2015

Expert auprès de la « **Fédération internationale des droits de l'homme** » (ONG) dans le cadre de l'enquête et du rapport *Hungary: Democracy under Threat Six Years of Attacks against the Rule of Law*, novembre 2016, n° 684a

Membre du comité d'experts **HCERES** pour l'évaluation du laboratoire CRDFED et de l'Institut Demolombe de l'Université de Caen en 2015 et en 2021, ainsi que pour le laboratoire LEXFEIM et CERMUD en 2021.

- *Activités éditoriales*

Co-directeur (avec la professeure Niki Aloupi) de la Chronique trimestrielle de jurisprudence internationale de la *Revue générale de droit international public* depuis 2016

Membre du Comité de rédaction de la *Revue générale de droit international public* depuis février 2017

Réalisation des tables alphabétiques des matières de la *Revue générale de droit international public* (2005-2011)

Evaluation (*blind evaluations*) d'articles soumis à la *Revue* pour publication, depuis 2016

Evaluation de projets scientifiques pour *The Luxembourg National Research Fund (FNR)*, et pour l'*Annuaire canadien de droit international*

- *Participation à des jurys de thèse*

- **A. Eck**, *Les accords européens de réadmission : impératifs d'effectivité du retour des étrangers en situation irrégulière au prisme de la protection des droits fondamentaux*, thèse dirigée par Mme Fabienne Gazin, Université de Strasbourg, 29 juin 2022
- **C. Genonceanu**, *Les droit du migrant en mer*, thèse dirigée par M. Arnaud Montas, Université de Bretagne occidentale, 11 mai 2022
- **C. Chaux**, *Les contraintes internationales sur le pouvoir constituant national*, thèse dirigée par le professeur Denis Alland, Paris Panthéon-Assas, 8 décembre 2021
- **L. Legrand**, *Limites au principe du contentement des Etats à la compétence de la Cour mondiale (Droit et politiques juridiques)*, thèse dirigée par le professeur Alain Pellet, Paris-Nanterre, décembre 2019
- **M. Le Merle**, *Les tribunaux du Gouvernement militaire en zone française d'occupation en Allemagne (1946-1956)*, thèse dirigée par le professeur Nicolas Haupais, Orléans, décembre 2019
- **D. Salhi**, *La responsabilité internationale pénale. Reconnaissance et exclusion*, thèse dirigée par le professeur Jacques Leroy, Orléans, janvier 2019
- **C. Lo Fall**, *La protection juridique des investissements directs étrangers dans les pays en développement : l'exemple de l'Afrique de l'ouest*, thèse dirigée par la professeure Leila Lankarani, Bordeaux, novembre 2018
- **A. Kouassi**, *La responsabilité internationale pour violation des droits de l'homme*, thèse dirigée par les professeurs Philippe Lagrange et Sébastien Touzé, Poitiers, novembre 2016

- **S.-H. Lyou**, *Etude des accords relatifs à l'investissement international conclus par les Etats d'Asie de l'Est – Chine, Corée, Japon –*, thèse dirigée par le professeur Carlo Santulli, Paris Panthéon-Assas, décembre 2016
 - **A. C. Atse**, *Rattachement territorial et rattachement personnel dans le statut de la Cour pénale internationale*, thèse dirigée par le professeur Carlo Santulli, Paris Panthéon-Assas, novembre 2015
- *Diffusion du savoir (vulgarisation), responsabilités et activités au sein des sociétés savantes ou associations*

Membre de la *Société française pour le droit international*

Membre du jury du *prix de thèse Jacques Mourgeon* (SFDI) en 2018 ; membre du prix de thèse de l'Université du Conseil départemental (Val-de-Marne) depuis 2017

Membre de *l'International Law Association* ; participation à un travail de recherche sur la procédure internationale contentieuse ; travaux personnels menés au sujet de l'arbitrage interétatique (depuis 2017) ; présidence d'une table ronde, avec les professeurs Pierre Mayer et Catherine Kessedjan au sujet de l'arbitrage international, 4^{ème} journée sur *Comment s'écrit le droit international*, ENS, novembre 2017

Mission effectuée pour *l'Institut international des droits de l'homme*, Fondation René Cassin, session de Dakar, septembre 2018

Participation à des conférences dites « grand public » sur les thématiques du droit constitutionnel français et de la réforme des institutions, de l'asile, de la Cour pénale internationale (avec le Cercil – Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv, Orléans)

Organisation de visites à l'adresse des étudiants de l'Université d'Orléans et de l'Université Paris I- Panthéon Sorbonne : Cour nationale du droit d'asile (chaque année depuis 2015), Parlement européen, Cour européenne des droits de l'homme (en 2017 et 2018)

Participations aux jurys du concours de plaidoiries Bar-Ô-maître de l'Université d'Orléans (depuis 2016) et à différentes initiatives (« cafés juridiques », notamment) d'associations étudiantes *ELSA Orléans* et *AERI Orléans* (tutorat).

V. Responsabilités administratives

- Co-directeur de la **licence « droit européen »** (Université d'Orléans)
- Directeur de **l'Institut thématique pluridisciplinaire** (ITP) **NORMATIS** de l'Université d'Orléans
- Membre de la **Commission recherche** de l'Université d'Orléans
- Membre du **jury du premier concours d'agrégation de droit public** 2019/2020
- Directeur du Master « Droit international public » (Université Jean Moulin-Lyon III) depuis 2021
- Co-directeur de l'unité de recherche **EDIEC-CDI**

VI. Publications

Ouvrages et fascicule de revues :

- *La compétence ratione temporis des juridictions internationales*, éd. Pedone (à paraître, 2022 ; thèse de doctorat (2011) mise en ligne sur le site www.academia.edu/)
- (avec R. Prouvèze) *Constitutions et droit international. L'ONU, entre internationalisation et constitutionnalisation*, éd. Pedone, 2015
- (avec V. Correia et H. Flavien) *La Russie et le droit international*, dossier thématique de la *Revue générale de droit internationale public*, R.G.D.I.P., 2019-1

- *Les limites de la justice internationale*, Collection des *Cours et travaux de l'Institut des hautes études internationales de Paris*, éd. Pedone (à paraître, juin 2021)
- (avec K. Abderemane), *La déclaration Union européenne-Turquie : ambiguïtés et défaillances d'un modèle de gestion des flux migratoires*, éditions Bruylant Larcier, collection « Droit international » (à paraître, fin 2022)
- (avec H. Flavier), *Ukraine : réflexions sur une guerre européenne*, Pedone (à paraître, mars 2023)

Articles et contributions à des ouvrages collectifs :

- « A propos de la juridiction extraterritoriale de l'Etat. Observations sur l'arrêt *Al-Skeini* de la Cour européenne des droits de l'homme du 7 juillet 2011 », *R.G.D.I.P.*, 2012, pp. 61-88
- « L'arrêt de la Cour internationale de Justice dans l'affaire des Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie ; Grèce intervenant) du 3 février 2012 », *A.F.D.I.*, 2012, pp. 147-180
- « Les activités opérationnelles, du conseil à l'administration internationale du territoire », in E. Lagrange, J.-M. Sorel (dir.), *Droit des organisations internationales*, Paris, L.G.D.J., 2013, pp. 766-795
- « Ouverture » in P.-F. Laval, R. Prouvèze (dir.), *Constitutions et droit international. L'ONU, entre internationalisation et constitutionnalisation*, éd. Pedone, 2015, pp. 3-7
- « Les conflits de règles attributives de compétence juridictionnelle », in O. Blin, B. Tranchant (dir.), *Du conflit à la complémentarité. Etudes franco-québécoises sur les rapports entre normes internationales*, éd. Pedone, 2016, pp. 33-49
- « Le jus cogens : une technique nécessaire à l'ordre juridique international », in J. Leroy, D. Piatek, P. Szwedlo (dir.), *Les sources du droit dans les pays européens et francophones*, éd. Mare et Martin, 2016, pp. 31-40
- « L'instrumentalisation de l'Etat tiers : vers un dévoiement de la coopération européenne en matière d'asile », *Revue de l'Union européenne*, juin 2016, n° 599, pp. 275-286
- « Le jus cogens dans l'œuvre d'Alfred Verdross et d'Erich Kaufmann », *Grandes Pages du droit international. Les sources du droit international*, vol. II, éd. Pedone, 2016, pp. 313-327
- « L'affaire de la délimitation maritime Timor-Leste/Australie : première 'conciliation obligatoire' engagée sur le fondement de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer », *A.F.D.I.*, 2016, pp. 145-158
- « Les limites constitutionnelles à l'exécution des décisions de la Cour de Strasbourg, à la lumière de la jurisprudence nationale comparée », *R.G.D.I.P.*, 2017-3, pp. 661-682
- « Le différend injusticiable dans la pratique de la Cour internationale de Justice », in P. Serrand, P. Szwedlo (dir.), *L'injusticiabilité : émergence d'une notion ? Etudes publiées en hommage au professeur Jacques Leroy*, Biblioteka Jagiellońska Kraków, 2018, pp. 269-279
- « La recevabilité des réclamations internationales chez Witenberg », *Grandes Pages du droit international. La justice internationale*, vol. V, éd. Pedone, 2018, pp. 29-52
- « Les tendances récentes du droit international de la mer », in L. Grard (dir.), *La Mer. Droit de l'Union européenne, droit international*, collection « Droits européens », Paris, Pedone, 2018, pp. 13-26
- « La conception de la souveraineté dans les opinions séparées des juges russes au sein des Cours internationales », *R.G.D.I.P.*, 2019-1 (« La Russie et le droit international »), pp. 7-23
- « La France face aux enjeux de la prolifération », in N. Haupais (dir.), *La France et l'arme nucléaire*, éd. CNRS, collection « Biblis », 2019, pp. 83-99
- « La Cour islamique internationale de Justice », in A.-L. Chaumette, N. Haupais (dir.), *Religion et droit international public*, éd. Pedone, 2019, pp. 233-250
- « Les biens étrangers en France », in G. Cahin, F. Poirat et S. Szurek (dir.), *La France et le droit international. La condition internationale des personnes et des biens*, éd. Pedone, 2019, pp. 375-393
- « La projection en haute-mer des pouvoirs souverains de l'Etat aux fins de protection des droits fondamentaux : la mer, espace libre ou sous contrôle ? », in H. Raspail (dir.), *Les droits de l'homme et la mer*, éd. Pedone (à paraître 2020)

- « Les problèmes juridiques du transhumanisme (au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) », in O. de Frouville, J. Tavernier (dir.), *La Déclaration universelle des droits de l'homme 70 ans après. Les fondements des droits de l'homme au défi des nouvelles technologies*, éd. Pedone, 2019, pp. 35-52
- « Les Nations unies et l'idée de gouvernance mondiale », *R.G.D.I.P.*, 2019, pp. 849-863
- « Article 33 » in O. Dubos, S. Platon (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Traité sur l'Union européenne commentés* (à paraître)
- « La dénonciation des traités, élément de politique juridique extérieure de l'Etat » in F. Coulée (dir.), *Le droit des traités entre Etats. Pratique et mutations, 1969-2019*, éd. Pedone (à paraître, 2020)
- « *Reciprocity and Customary International Law* », in M. Kaldunski (dir.), *The Principle of Reciprocity in International Law : a Propelling Force in the Making and Observing of International Law?*, Oxford University Press (à paraître, 2021)
- « Gouvernance mondiale », in V. Ndior (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, éd. Pedone (à paraître en 2020)
- « Juridictions internationales », in V. Ndior (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, éd. Pedone (2021)
- « Conflit armé », in C. Laurent-Boutot, Y. Lecuyer, D. Tharaud (dir.), *Dictionnaire thématique de la Convention européenne des droits de l'Homme*, éd. Pedone (à paraître en 2021)
- « *Independence:International Adjudication* », in *Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law*, Max Planck Institute, Oxford University Press (mars 2021)
- « A propos du Rapport Duclert, du rôle et de l'engagement de la France au Rwanda », *Blog Jus Politicum*, 29 avril 2021 (<https://blog.juspoliticum.com/2021/04/29/a-propos-du-rapport-duclert-du-role-et-de-lengagement-de-la-france-au-rwanda-par-pierre-francois-laval/>)
- « Le conflit Ukraine/Russie devant les juridictions internationales », *Annuaire français de droit international*, 2022
- « Révolution et droit international », in *La crise politique en Biélorussie. Révolution ou transition*, éd. Presses de Science po, 2022
- « Remarques sur la notion de crédibilité dans le contentieux de l'asile », éd. Anthémis, 2022
- « Peuples, Nations, individus en péril », Conclusions du colloque du 30 juin 2021, Université Jean Moulin-Lyon III, 2022, 20 000 signes
- « Le conflit Ukraine/Russie devant les juridictions internationales », *A.F.D.I.*, mai 2022, 70 000 signes
- « André Gros, juriste du Ministère des affaires étrangères », « Law(s) and International relations : actors, institutions and comparative legislations », éd. Pedone, 2022, 40 000 signes.
- « Les migrations face à l'exception de sécurité nationale », colloque annuel de la SFDI, *Migrations et droit international*, Paris, éd. Pedone, 2022, 85 000 signes.
- « Le mandat des juges de la Cour internationale de Justice (durée, réélection, limite d'âge, fonctions). Regard extérieur », *La Cour internationale de Justice à 75 ans, Colloque à l'occasion des 40 ans du CEDIN*, éd. Pedone, 2022, 70 000 signes.
- Avec X. Aumeran, « Guerre en Ukraine et sanctions sportives », *Recueil Dalloz*, 2022
- « Au sujet de quelques constantes de l'externalisation. Brèves remarques sur l'accord de partenariat Royaume-Uni/Rwanda du 13 avril 2022 », in K. Abderemane, P.-F. Laval (dir.), *La déclaration Union européenne-Turquie : ambiguïtés et défaillances d'un modèle de gestion des flux migratoires*, éditions Bruylant Larcier, collection « Droit international », 2022

Rapports internationaux :

- *Hungary: Democracy under Threat. Six Years of Attacks against the Rule of Law*, Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), novembre 2016, n° 684a, 81 pp. Rapport co-écrit avec Dan Van Raemdonck, Secrétaire général de la FIDH, et Elena Crespi, membre de la Section Europe occidentale de la FIDH.

Notes :

- « Retour sur un classique : M. Sørensen, Le problème dit du droit intertemporel dans l'ordre international (Institut de droit international, 1973) », *R.G.D.I.P.*, 2009-4

- « Retour sur un classique : E. Kaufmann, Règles générales du droit de la paix (Recueil des Cours de l'Académie de droit international, 1935) », *R.G.D.I.P.*, 2015-3
- « Alfred Verdross », Galerie des internationalistes francophones – SFDI (disponible en ligne)
- « Adoption par la Douma de la loi n°7-FKZ relative à la Cour constitutionnelle russe. La Constitution russe au-dessus de la Convention européenne des droits de l'homme », *Chronique des faits internationaux*, *R.G.D.I.P.*, 2016-1

Chroniques de jurisprudence :

Chronique de jurisprudence française en matière de droit international public, Revue générale de droit international public :

- Tribunal des conflits, 17 octobre 2011, *SCEA du Chéneau et a. et CNIEL et a.*, n° 3828 3829 ; 12 décembre 2011, *SNC Green Yellow*, n° 3841, *R.G.D.I.P.*, 2012-4
- Cour de cassation, Chambre Sociale, 13 mai 2014, Communauté du Pacifique, n° 12-23805, *R.G.D.I.P.*, 2015-2

Chronique de jurisprudence internationale, Revue générale de droit international public :

- Comité des droits de l'homme, 9 juillet 2015, *Rosa Maria Serna et autres c. Colombie*
- Cour européenne des droits de l'homme (Grande Chambre), 16 juillet 2015, *Elkhan Chiragov et autres c. Arménie, Minas Sargsyan c. Azerbaïdjan*
- Cour internationale de Justice, 17 mars 2016, arrêt sur les exceptions préliminaires, *Violations alléguées de droits souverains et d'espaces maritimes dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Colombie)*
- Cour européenne des droits de l'homme (Grande Chambre), 21 juin 2016, *Al-Dulimi et Montana Management Inc. c. Suisse*
- Cour internationale de Justice, 7 décembre 2016, ordonnance en indication de mesures conservatoires, *Immunités et procédures pénales (Guinée équatoriale c. France)*
- Cour européenne des droits de l'homme, 8 novembre 2016, *Zeynep Mercan c. Turquie*
- Cour européenne des droits de l'homme, 29 novembre 2016, *Akif Zihni c. Turquie*
- Cour internationale de Justice, 19 avril 2017, ordonnance en indication de mesures conservatoires, *Application de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Ukraine c. Fédération de Russie)*
- Comité des droits de l'homme, décision du 26 juillet 2017, *Yassin et al. c. Canada*, comm. n° 2285/2013
- Comité des droits de l'homme, décisions du 18 juillet 2017, *N.K. c. Pays-Bas et S.L. c. Pays-Bas*, comm. n° 2326/2013 et n° 2362/2014
- Cour européenne des droits de l'homme, décision du 6 juin 2017, *Köksal c. Turquie*, req. n° 70478/16
- Cour internationale de Justice, ordonnance du 15 novembre 2017 (demandes reconventionnelles), *Violations alléguées de droits souverains et d'espaces maritimes dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Colombie)* ; chronique également publiée dans la revue mexicaine *Ciencia jurídica*, 2018, n° 14, vol. 7
- Cour internationale de Justice, arrêt du 2 février 2018, *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière. Indemnisation due par la République du Nicaragua à la République du Costa Rica (Costa Rica c. Nicaragua)*
- Cour internationale de Justice, arrêt sur les exceptions préliminaires du 6 juin 2018, *Immunités et procédures pénales (Guinée équatoriale c. France)*

- Cour internationale de Justice, ordonnance en indication de mesures conservatoires du 3 octobre 2018, *Violations alléguées du Traité d'amitié, de commerce et de droits consulaires conclu en 1955 (Iran c. Etats-Unis)*
- Cour européenne des droits de l'homme, décision du 11 septembre 2018, *Chong c. Royaume-Uni*, req. n° 29753/16
- Cour internationale de Justice, ordonnance en indication de mesures conservatoires du 23 janvier 2020, *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar)*
- Cour internationale de Justice, arrêt du 14 juillet 2020, *Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article 84 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte et Emirats Arabes Unis c. Qatar)*
- Cour internationale de Justice, arrêt sur les exceptions préliminaires du 3 février 2021, *Violations alléguées du Traité d'amitié, de commerce et de droits consulaires de 1955 (République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)*
- Cour internationale de Justice, arrêt sur les exceptions préliminaires du 4 février 2021, *Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Qatar c. Emirats arabes unis)*
- Cour internationale de Justice, ordonnance en indication de mesures conservatoires du 16 mars 2022, *Allégations de génocide au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)*

Chronique au sein du Journal d'actualité des droits européens (JADE) :

- CEDH, 14 décembre 2011, *Elkhan Chiragov et autres c. Arménie* (« Atteintes à la propriété dans le Haut-Karabakh : quelques confirmations sur les conditions d'admissibilité des requêtes devant la Cour de Strasbourg », juin 2012)
- CEDH, 16 avril 2012, *Janowiec et autres c. Russie* (« L'arrêt Janowiec et autres c. Russie : de l'art d'invoquer les articles 2 et 3 de la Convention aux fins d'obtenir la condamnation de l'Etat pour des faits anciens », juin 2012)
- CJUE, 26 juin 2012, *République de Pologne c. Commission européenne* (« Les arrêts *Pologne c. Commission* du 26 juin 2012, ou comment le sucre polonais contribue à éclairer les conditions du contrôle juridictionnel des mesures transitoires adoptées par la Commission en application d'un acte d'adhésion », juillet 2012)
- CEDH, 19 juillet 2012, *Abmed Mahamdia c. Algérie* (« L'affaire *Mahamdia c. Algérie*, ou comment la Cour de Justice en vient à affirmer la compétence des juridictions d'un Etat membre pour connaître des litiges relatifs aux contrats individuels de travail conclus par les ambassades d'Etats tiers situées sur son territoire », octobre 2012)
- CEDH, 27 juin 2013, *Stichting Mothers of Srebrenica et al. c. Pays-Bas* (« La décision du 27 juin 2013 rendue en l'affaire *Stichting Mothers of Srebrenica et al. c. Pays-Bas*. Quand la Cour de Strasbourg se veut bon élève du droit international (des immunités) », septembre 2013)
- CEDH, 5 novembre 2013, *Ali Azemi c. Serbie* (« Appréciation de la juridiction serbe au Kosovo », janvier 2014)